

Commission Régionale d'Arbitrage

CODE DE L'ARBITRE

En ma qualité d'Arbitre de la Fédération Française de Voile, et dans toutes mes activités d'arbitrage, je m'engage à :

1. Contribuer au développement de l'image de la FF Voile,
2. Respecter et faire respecter les statuts et tous les règlements et prescriptions de la FF Voile, sans restriction ni critique,
3. Respecter le règlement de la Commission Régionale d'Arbitrage,
4. Ne pas arbitrer de compétitions non inscrites au calendrier de la FF Voile, ou non reconnues par cette dernière,
5. Accepter et respecter les désignations effectuées par la CCA ou la CRA,
6. Maintenir et développer mes connaissances, notamment au travers d'actions de formation continue, organisé par la CRA
7. Ne pas cumuler plusieurs fonctions d'arbitrage sur les compétitions de grade 5
8. N'accepter aucune rétribution, sous quelque forme que ce soit,
9. N'exiger des organisateurs aucune prise en charge supérieure aux normes de la Ffvoile,
10. Être solidaire de toute décision d'arbitrage sans divulguer, même partiellement, la teneur des débats internes du Comité de Course, du Jury ou du Comité Technique,
11. Avoir, en toutes circonstances, un comportement irréprochable à l'égard des concurrents, des autres arbitres et des organisateurs,
12. Mener à son terme, pour chaque compétition, la mission d'arbitrage qui m'a été confiée, quelles que soient les difficultés rencontrées,
13. Répondre dans les délais prescrits à toute sollicitation relative à une procédure d'appel ou de recours faisant suite à une décision d'arbitrage dans laquelle je suis impliqué.

Je soussigné (e)accepte les termes du Code ci-dessus.

Date et signature :